

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 1 de 17  
Langue: fr-CH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: polyuréthane-mousse, mastic d'étanchéité

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG  
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51  
Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aérosol 1; H222; H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1; H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2; H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 2 de 17  
Langue: fr-CH

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P405	Garder sous clef.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 3 de 17  
Langue: fr-CH

### Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
Contient Diisocyanate de diphenylméthane (isomères/homologues).  
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.  
Chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. en cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

### 2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.  
L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.  
Effet narcotique possible en présence de fortes quantités. Les personnes présentant une hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique, etc.) ne doivent pas manipuler le produit.  
Les vapeurs et aérosols constituent un danger essentiel pour les voies respiratoires.  
Des symptômes respiratoires peuvent encore se manifester plusieurs heures après une exposition excessive.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

N°CAS	Désignation	PBT/vPvB	ED Homme	ED Environnement
1244733-77-4	Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthoxyirane		Liste II, III	
556-67-2	Octaméthylcyclotétrasiloxane (SVHC)	PBT, vPvB	Liste II, III	

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 4 de 17  
Langue: fr-CH

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
n° de liste 618-498-9 CAS 9016-87-9	Diisocyanate de diphenylméthane (isomères/homologues) Acute Tox. 4; H332. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Resp. Sens. 1; H334. Skin Sens. 1; H317. Carc. 2; H351. STOT SE 3; H335. STOT RE 2; H373. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	10 - 20 %
REACH 01-2119492852-28-xxxx N°CE 201-114-5 CAS 78-40-0	Phosphate de triéthyle Acute Tox. 4; H302. Eye Irrit. 2; H319.	2,5 - 5 %
REACH 01-2119486772-26-xxxx n° de liste 807-935-0 CAS 1244733-77-4	Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthoxyirane Acute Tox. 4; H302. Aquatic Chronic 3; H412.	2,5 - 5 %
REACH 01-2119529238-36-xxxx N°CE 209-136-7 CAS 556-67-2	Octaméthylcyclotétrasiloxane (SVHC) Flam. Liq. 3; H226. Repr. 2; H361f. Aquatic Chronic 1; H410. Facteurs M: Aquatic Chronic 1: M = 10.	< 0,025 %
REACH 01-2119472128-37-xxxx N°CE 204-065-8 CAS 115-10-6	Éther méthylique Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.	5 - 10 %
REACH 01-2119485395-27-xxxx N°CE 200-857-2 CAS 75-28-5	i-butane; <0,1% butadiène Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Liq.); H280.	2,5 - 5 %
REACH 01-2119486944-21-xxxx N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Liq.); H280.	1 - 2,5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: Octaméthylcyclotétrasiloxane (PBT (Article 57d); vPvB (Article 57e))

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 5 de 17  
Langue: fr-CH

**En cas d'inhalation:** Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Allonger la victime au calme et appeler aussitôt un médecin. Protéger la victime du froid. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

**Après contact avec la peau:** En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Ingestion:** Ne pas provoquer de vomissement sans assistance médicale. Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, somnolence, vertiges  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Des réactions asthmatiques extrêmes peuvent être létales. Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le produit irrite les voies respiratoires et peut éventuellement déclencher une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Le traitement d'une irritation aiguë ou d'une bronchosténose est en premier lieu symptomatique. L'intensité de l'exposition et des troubles physiologiques peut nécessiter un suivi médical prolongé  
Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.  
Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: Vapeurs d'isocyanate, traces de cyanure, gaz nitreux, monoxyde de carbone, Composés de chlore, Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 6 de 17  
Langue: fr-CH

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'exposition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Danger d'explosion!

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser durcir le matériel. Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 7 de 17  
Langue: fr-CH

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Protection contre l'incendie et les explosions:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

A stocker en position debout. Respecter les directives de stockage des aérosols.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
115-10-6	Éther méthylique	Europe: IOELV: TWA Suisse: VME	1.920 mg/m <sup>3</sup> ; 1.000 ppm 1.910 mg/m <sup>3</sup> ; 1.000 ppm
75-28-5	i-butane; <0,1% butadiène	Suisse: VLE Suisse: VME	7.600 mg/m <sup>3</sup> ; 3.200 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup> ; 800 ppm
74-98-6	Propane	Suisse: VLE Suisse: VME	7.200 mg/m <sup>3</sup> ; 4.000 ppm 1.800 mg/m <sup>3</sup> ; 1.000 ppm

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 8 de 17  
Langue: fr-CH

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

#### Protection individuelle

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.  
une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation.  
Utiliser un filtre combiné A/P conforme EN 14387  
S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374:1.  
protection anti-éclaboussures:  
Type de gants: Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement:  $\geq 0,1$  mm  
contact permanent:  
Type de gants: Caoutchouc fluoré - Epaisseur du revêtement:  $\geq 0,4$  mm  
Période de latence:  $\geq 30$  min  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1:2022.
- Protection corporelle: Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. en cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 9 de 17  
Langue: fr-CH

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Forme: Aérosol Différent selon la teinture
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): non déterminé
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	non applicable
Solubilité dans l'eau:	Non applicable. Réagit avec l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
Tension de vapeur:	5.100 hPa
Densité:	à 23 °C: 1,1 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 10 de 17  
Langue: fr-CH

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 11 de 17  
Langue: fr-CH

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
ETAmix calculé: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
ETAmix calculé: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
ETAmix calculé (Poussières/brouillard): > 5 mg/L/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Resp. Sens. 1; H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Carc. 2; H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2; H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 12 de 17  
Langue: fr-CH

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Diisocyanate de diphénylméthane (isomères/homologues):

DL50 Rat, par voie orale: >10000 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: >9400 mg/kg

ETA par inhalation (poussières/brouillard): 1,5 mg/L/4h (Obtention des données par avis d'un expert)

Indication sur Phosphate de triéthyle:

DL50 Rat, par voie orale: 1.600 mg/kg

Indication sur Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthoxypropane:

DL50 Rat, par voie orale: > 630 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 5.000 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation (poussières/brouillard): > 7 mg/L/4h

Indication sur Octaméthylcyclotétrasiloxane:

CL50 Rat, par inhalation (vapeur): 36 mg/L/4h

### Symptômes

Le produit irrite les voies respiratoires et peut éventuellement déclencher une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Une apparition retardée de troubles et l'apparition d'une hypersensibilité sont possibles même avec des concentrations faibles d'isocyanate. Les troubles et réactions allergiques peuvent apparaître ultérieurement chez les sujets prédisposés.

En cas d'inhalation: Irritation nez, pharynx, poumon,  
Difficultés respiratoires, sensation d'oppression dans la poitrine

Après contact avec la peau:

Un contact prolongé peut provoquer des effets de tannage et d'irritation.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Diisocyanate de diphénylméthane (isomères/homologues):

Toxicité pour le poisson:

CL50 Danio rerio: > 1.000 mg/L/96h

Toxicité pour les algues:

Desmodesmus subspicatus (algue verte): > 1.640 mg/L/72h

Indication sur Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthoxypropane:

Toxicité pour la daphnia:

NOEC Daphnia magna (puce d'eau géante): 32 mg/L/21d (OCDE 202)

Toxicité pour les algues:

CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 82 mg/L/72h, (OCDE 201)

NOEC Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 13 mg/L/72h, (OCDE 201)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 13 de 17  
Langue: fr-CH

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
non déterminé

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 16 05 04\* = Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Indications complémentaires: Déchets d'isocyanates.  
En Suisse, les déchets industriels spéciaux doivent être remis à une entreprise d'élimination de déchets.  
Éliminer le produit durci comme déchet combustible.

#### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10\* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Éliminer les récipients complètement vides, selon le matériau, comme déchets combustibles ou déchets métalliques.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
UN 1950

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 14 de 17  
Langue: fr-CH

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS  
IMDG: UN 1950, AEROSOLS  
IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F  
IMDG: Class 2.1, Subrisk -  
IATA-DGR: Class 2.1



### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR: néant  
IMDG: -

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950  
Etiquette de danger: 2.1  
Dispositions particulières: 190 327 344 625  
Quantités limitées: 1 L  
EQ: E0  
Conditionnement - Instructions: P207 LP200  
Conditionnement - Dispositions particulières: PP87 RR6 L2  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP9  
Code de restriction en tunnel: D

#### Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.1  
Dispositions particulières: 190 327 344 625  
Quantités limitées: 1 L  
EQ: E0  
Équipement nécessaire: PP - EX - A  
aération: VE01,VE04

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 15 de 17  
Langue: fr-CH

### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-D, S-U  
Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959  
Quantités limitées: 1000 mL  
Excepted quantities: E0  
Conditionnement - Instructions: P207, LP200  
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2  
IBC - Instructions: -  
IBC - Réglementations: -  
Instructions réservoirs - IMO: -  
Instructions réservoirs - UN: -  
Instructions réservoirs - Réglementations: -  
Arrimage et manutention: SW1 SW22  
Séparation: SG69  
Propriétés et observations: -  
Groupe de ségrégation: none

### Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. gas  
Code de quantité exceptée: E0  
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G  
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg  
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg  
Dispositions particulières: A145 A167 A802  
Emergency Response Guide-Code (ERG): 10L

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

12,32 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères allaitantes ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail lorsqu'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un spécialiste, que dans le contexte des activités et des mesures de protection appliquées, l'exposition ne fait aucun mal à la mère et l'enfant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 16 de 17  
Langue: fr-CH

### Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

12,32 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Risques physiques: Code P3a, Quantity threshold 150 000 kg / 500 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 56, 74

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 = Nocif par inhalation.

H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

H361f = Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH204 = Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Valeurs limites au poste de travail

Créée: 28.11.2019

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



## Permafix 229 FR, PUR Protection coupe-feu

Numéro de matière PF229FR

Version: 18.1  
Remplace la version: 18.0

Mise à jour: 4.3.2024  
Date d'édition: 22.7.2024

Page: 17 de 17  
Langue: fr-CH

### Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
Aerosol: Aérosol  
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique  
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise  
Carc.: Carcinogénétique  
CAS: Service des résumés chimiques  
CE: Communauté européenne  
CFR: Code des règlements fédéraux  
CL50: Concentration létale médiane  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
DL50: Dose létale 50%  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL: Dose dérivée sans effet  
EC50: Concentration efficace 50%  
EN: Norme européenne  
EQ: Quantités exceptées  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange  
Eye Irrit.: Irritation des yeux  
facteur M: Facteur de multiplication  
Flam. Gas: Gaz inflammables  
Flam. Liq.: Liquide inflammable  
IATA: Association du transport aérien international  
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses  
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
LEP: Limite d'exposition professionnelle  
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité  
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
NOEC: Concentration sans effet observé  
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
ONU: Organisation des Nations unies  
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail  
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique  
PNEC: Concentration prédite sans effet  
Press. Gas: Gaz sous pression  
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques  
Repr.: Toxicité pour la reproduction  
Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
Skin Irrit.: Irritation de la peau  
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
SVHC: Substance extrêmement préoccupante  
TLV: Valeur limite d'exposition  
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses  
UE: Union européenne  
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.



www.sumdat.com/approved